

Image not found or type unknown



compte sequestre sans compromis de vente

Par **pasdimo**, le **26/05/2021** à **18:26**

Peut-on ouvrir un compte sequestre (chez un notaire) pour garantir une vente avant de signer un compromis de vente ? Lequel compromis est impossible actuellement tant qu'une indivision demeure, le projet (souhaité par tous) étant de transformer cette indivision en ASL, qui permettra de débloquer la situation.

Merci pour d'éventuels renseignements